

À PROPOS

Syndicat de
l'enseignement
des Basses-Laurentides
sebl.

Volume 3 – Numéro 6
Mai 2016

Vos personnes déléguées à votre service

Nous tenons à souligner le travail exceptionnel de vos personnes déléguées en cette année marquée par la négociation nationale. Vous êtes le pilier du SEBL.

Mille mercis!



Élections à la FAE

À la fin de la période de mises en candidature aux divers postes à pourvoir au Comité exécutif de la FAE, monsieur François Lemay, président du comité des élections, annonçait que les personnes suivantes ont été élues sans opposition :

- **Sylvain Mallette**, présidence;
- **Joanne Bertrand**, vice-présidence au secrétariat et à la trésorerie;
- **Nathalie Morel**, vice-présidence à vie professionnelle;
- **Alain Marois**, vice-présidence à vie politique;
- **Luc Ferland**, vice-présidence aux relations du travail.

Conséquemment, il n'y aura pas de campagne électorale, car tous les postes sont pourvus sans opposition.

L'équipe du SEBL profite de l'occasion pour souligner l'excellent travail accompli par M. Martin Lauzon, vice-président aux relations du travail sortant. Nous souhaitons aussi un bon mandat à nos collègues qui représenteront les 34 000 enseignantes et enseignants de la FAE.

FAE
FÉDÉRATION
AUTONOME DE
L'ENSEIGNEMENT

Rappel sur la saisie de données

Nous vous rappelons que la saisie de données effectuée par les enseignantes et enseignants est **facultative**. Voici le résultat des échanges qui ont eu lieu en 2013 entre la partie patronale et la partie syndicale :

- Le Syndicat recommande à ses membres de procéder à la correction par critères et de remplir les grillettes;
- En contrepartie, **il n'y a pas de retranscription obligatoire** sur une grille synthèse ni dans GPI;
- Comme d'habitude, les enseignants entrent la note finale de l'étape dans GPI;
- **Uniquement au primaire**, il est convenu que les enseignants devront remplir les éléments suivants :
 - Examen de mathématique : les enseignants doivent remplir la grillette à chacune des réponses, en plus du fichier Excel;
 - Examen d'écriture : les enseignants doivent remplir la grille de correction individuelle prévue à cet effet. La DSFGJ ajoutera à même la grille le pointage afin de prévoir une seule feuille;
 - Examen de lecture : les enseignants devront évaluer chaque question sur la copie de l'élève et une feuille de compilation sera disponible à la fin de l'examen, mais sera **facultative**.

Pascal Morand

2

Personnes à statut précaire : dates importantes concernant la liste de priorité

Début juin : parution de la version préliminaire de la liste de priorité.

Au plus tard le 17 juin : demande de révision du service cumulé en utilisant le formulaire RH-E-0304-AM-11.

Fin juin : parution de la version officielle de la liste de priorité.

Pour plus de renseignements concernant la liste de priorité ou le service cumulé, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Claudine Fournier

Modifications au règlement sur les élections

Le 2 avril 2014, l'Assemblée générale du « nouveau » SEBL adoptait son premier règlement sur les élections. Au printemps de la même année, les membres ont élu le premier Comité exécutif du SEBL. Chaque établissement comptait un bureau de vote. Depuis, les membres du comité des élections ont effectué un bilan qui s'est traduit par des recommandations de modifications au règlement sur les élections en vue des élections qui auront lieu au printemps 2017. Par la suite, le comité des statuts et règlements ainsi que le Comité exécutif ont peaufiné ces propositions. Puis, le 11 mai 2016, l'Assemblée des personnes déléguées a adopté les modifications au règlement sur les élections.

Sur le fond, la procédure électorale de mise en candidature a été revue afin d'inclure un accusé de réception et de conformité ainsi qu'un mécanisme de contestation. Vous pouvez consulter la nouvelle version du règlement sur les élections à lesebl.ca, onglet *Structure*.

Par ailleurs, l'Assemblée des personnes déléguées a effectué des recommandations en ce qui a trait aux statuts du SEBL. Ces recommandations seront présentées et débattues lors de la prochaine rencontre de l'Assemblée générale dont la date n'est pas encore déterminée.

Pascal Morand

Journées de suppléance pour la correction de certaines épreuves obligatoires

Comme par le passé, le MEEES octroie une allocation pour la correction de certaines épreuves obligatoires (mesure 15130). La somme allouée sert à financer des journées supplémentaires de suppléance :

- Français pour les élèves de 4^e année du primaire (une journée de suppléance);
- Français et mathématique pour les élèves de 6^e année du primaire (une journée de suppléance);
- Français pour les élèves de 2^e année du secondaire (une demi-journée de suppléance par groupe).

Pascal Morand

Localisation des classes d'adaptation scolaire

Lors de la rencontre du comité paritaire EHDAA du 12 avril dernier, le service de l'organisation scolaire de la CSSMÎ déposait les prévisions de groupes d'adaptation scolaire pour l'année 2016-2017. Le 10 mai, on nous fournissait un portrait modifié par l'ajout de quelques groupes. La partie patronale précise que des rectifications sont à prévoir jusqu'en août 2016. Le projet de localisation des groupes a été soumis pour adoption à la rencontre des commissaires du 24 mai.

	Prévisions pour 2015-2016 au 12 mai 2015	Nombre de groupes en 2015-2016	Prévisions pour 2016-2017 au 10 mai 2016
Primaire	87	90,5	94,5
Secondaire	103	106	109
Des Érables	14	14	14

	Pré-scolaire		Primaire		Secondaire			
	Ajout		Retrait		Ajout		Retrait	
Transition : Fermeture de deux groupes. Il semble que la CSSMÎ souhaite « intégrer » les 4 ans langage au préscolaire 5 ans régulier. Les discussions se poursuivent.	DA	1 groupe	-	FPT an 2	1 groupe	DA	2 groupes	
	TSA2	1 groupe	-	FPT an 3	3 groupes	FPT-TED	3 groupes	
Langage : Fermeture de deux groupes.	CSP	1 groupe	-	Langage	1 groupe	-	-	
TSA1 : Fermeture d'un groupe.	Langage	3 groupes	-	CSP	1 groupe	-	-	
	TSA1	2 groupes	-	TSA1	2 groupes	-	-	

Claudine Fournier

Séquence à suivre dans la sélection du matériel didactique

Avec la fin de l'année qui approche, il est temps de proposer à la direction d'école votre **matériel didactique** pour la prochaine année. Que dit la Loi sur l'instruction publique (LIP) et l'entente locale (EL) à ce sujet? Nous avons synthétisé les textes afin d'en faciliter la compréhension.

Matériel didactique au sens de la LIP : documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe (ne pas confondre avec crayons, papier, etc.)

Étape 1 : LIP, art. 77.1 (FGJ) et 110.3.2 (EDA-FP)

Le conseil d'établissement **établit**, sur la base de la proposition de la direction de l'établissement, les principes d'encadrement du coût du matériel didactique.

Politique : Ces principes sont établis en tenant compte de la politique de la Commission scolaire (FGJ-08) qui mentionne notamment à la page 1 que *les établissements auront le souci de maintenir le plus bas possible les frais exigés des parents et des usagers.*

Attention! Une direction d'école ne peut établir de principes additionnels à ceux établis par le conseil d'établissement.

Étape 2 : LIP, art. 96.15 (FGJ) et 110.12 (EDA-FP); EL, clause 4-8.08

Sur **proposition des enseignants**, la direction d'école approuve [accepte ou n'accepte pas], après consultation du conseil d'établissement dans le cadre du budget de l'établissement, le choix du matériel didactique. L'assemblée générale des enseignants ou le CCEE, selon le cas, décide des modalités pour formuler cette proposition (EL, clause 4-8.04). Cette demande doit être faite dans les **15 jours** de la date à laquelle le directeur de l'établissement en fait la demande. À défaut de retenir la proposition des enseignants, la direction leur fait connaître **par écrit** les motifs à l'appui de sa décision. Les enseignants auront alors 15 jours pour présenter une nouvelle proposition.

Y a-t-il une directive de la CSSMÎ limitant l'achat de cahiers d'exercices?

Non, mis à part les encadrements cités ci-dessus. Dans le *Rapport synthèse de vérification interne – Année scolaire 2015-2016 – Frais exigés des parents (3)*, on ne fait pas mention d'une telle directive ou recommandation. Le seul extrait pertinent situé à la page 10 est le suivant :

« Lien entre les photocopies et les cahiers d'exercices

Un autre élément sur lequel il importe de se questionner lors de l'analyse des frais est le lien qui devrait exister entre les photocopies, les cahiers maison et les cahiers d'exercices. Une école qui produit elle-même la majorité du matériel didactique devrait limiter le nombre de cahiers d'exercices à faire acheter aux parents. À l'inverse, une école qui facture un coût minimum pour les photocopies et les cahiers maison peut se permettre d'avoir recours à un plus grand nombre de cahiers d'exercices.

Rappelons aussi que les documents facturés aux parents, dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe, doivent être utilisés selon un pourcentage minimal raisonnable pour permettre de justifier leur achat. »

Malgré ce qui précède, un conseil d'établissement pourrait établir des principes encadrant l'achat de cahiers d'exercices. Les représentants des enseignants au conseil d'établissement ont donc un rôle d'influence important à jouer dans ce processus.

Pascal Morand

Les cinq priorités du ministre de l'Éducation

L'actualité des derniers jours a été riche quant au nombre d'annonces et de promesses liées à l'éducation. À ce sujet, vous avez probablement lu ou entendu parler de l'article publié par *La Presse*, le 13 mai dernier, qui relatait l'entrevue entre le ministre de l'Éducation, Sébastien Proulx, et le journaliste Tommy Chouinard¹. Nous y avons appris les nouveaux projets du gouvernement libéral en matière d'éducation. Avant toute chose, il faut être insolent pour s'autoproclamer le *premier ministre de l'Éducation*, comme l'a fait Philippe Couillard le 15 mai dernier. Depuis son élection le 7 avril 2014, nous avons eu quatre ministres de l'Éducation, des millions de dollars en coupures, des ballons d'essai, des promesses non tenues et une négociation dans laquelle le mépris de la partie patronale et du gouvernement pour les enseignantes et enseignants a atteint un sommet. Avons-nous raison d'être dubitatifs?



Revenons sur les récentes annonces du ministre Proulx. D'abord, le volumineux **projet de loi n° 86** sur la gouvernance scolaire a été jeté au bac bleu. Il avait été déposé par l'ancien ministre Blais à l'issue des dernières élections scolaires où le taux de participation n'avait été que de 4,85 % chez les francophones (3,93 % à la CSSMÎ). Nos commissaires ont eu une bonne frousse, mais ils sont là pour rester, selon M. Proulx.

Cet automne, le ministre Proulx présentera une **politique sur la réussite éducative** qui, selon lui, est réclamée de toute urgence. En voici les cinq grands pans :

- **Offrir la maternelle 4 ans partout** : On en compte actuellement 80 et il faudra en ajouter 70 à la rentrée dans les milieux défavorisés. Seul problème, plusieurs de nos écoles sont déjà saturées. Le ministre envisage aussi de modifier le programme pour inclure des éléments de littérature et de numératie.
- **École obligatoire jusqu'à 18 ans** : Le ministre n'a pas donné d'exemple concret sur l'application de cette mesure. Serait-ce en ajoutant une 6^e année au secondaire? Qu'advient-il de l'admission au cégep?
- **EHDAA** : Le ministre veut revoir le modèle de financement de ces élèves en améliorant l'accès aux diagnostics et les services. Il souhaite que les professionnels accompagnent les enseignantes et enseignants dans les classes. Est-ce dans le but d'intégrer davantage ces élèves? Verra-t-on une pression supplémentaire sur les profs pour gonfler la réussite à tout prix comme c'est le cas avec le bulletin avec exigences modifiées?
- **Création de l'Institut national d'excellence en éducation** : Le ministre Proulx souhaite déposer un projet de loi cet automne afin de créer cet institut qui aurait le mandat d'identifier les meilleures pratiques en pédagogie (les données probantes reconnues par la recherche) et de les implanter. A-t-on vraiment besoin d'un autre organisme pour étaler les résultats de la recherche qu'on aime bien sortir à la CSSMÎ quand ça fait l'affaire, mais qu'on peut difficilement citer? Est-ce une façon de dire que les universités ne transmettent pas ces « méthodes probantes » aux futurs enseignantes et enseignants? Est-ce cohérent de nous casser les oreilles avec la différenciation et, en même temps, de vouloir uniformiser les pratiques pédagogiques?
- **Ordre professionnel des enseignantes et enseignants** : Un ordre professionnel a notamment pour but d'encadrer la formation continue. Est-ce une façon de dire que nous ne sommes pas capables de prendre en main notre développement professionnel et d'admettre que les formations offertes par les commissions scolaires ne sont pas probantes? Qui plus est, Sébastien Proulx remet en question l'**ancienneté** dans le choix des tâches, même si cela relève de la négociation. Puis, il veut nous donner plus d'autonomie **pédagogique** pourtant garantie par la Loi sur l'instruction publique. Qu'en est-il de l'autonomie **professionnelle** régulièrement bafouée?

À plusieurs de ces problèmes, le personnel enseignant propose des solutions. Nous ne faisons pas que dénoncer, mais nous sommes exténués de voir qu'on nous ignore et qu'on improvise en éducation. Le passé sera-t-il garant de l'avenir? À suivre!

Pascal Morand

1. <http://www.lapresse.ca/actualites/2014/05/13/01-4981196-il-y-a-urgence-dagir-en-matiere-de-reussite-scolaire-dit-proulx.php>

Syndicat de
l'enseignement
des Basses-Laurentides

sebl

Coordonnées

4325, boulevard de la Grande-Allée, Boisbriand (Québec) J7H 1M7

Téléphone : 450 979-4613 – Télécopieur : 450 979-4615

Site Web : www.lesebl.ca – Messagerie : syndicat@lesebl.ca

Retrouvez-nous sur Facebook au www.facebook/seblaurentides